

3. Régularisation au titre de l'impôt sur le revenu

(en dinars)

<ul style="list-style-type: none"> - L'impôt sur le revenu dû (sans tenir compte de la TCL) (II = I / 1,25) - A déduire : <ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt suite à la déclaration de l'année précédente • Retenues à la source • Avance semestrielle payée au titre de l'impôt sur le revenu (sans tenir compte de la TCL) - Montants Restitués dans le cadre des déclarations rectificatives
Report ou dû :	Report <input type="checkbox"/> Dû <input type="checkbox"/>

4. Minimum de la TCL

Calcul du reliquat entre le minimum et la TCL due	Montant (D)
- Minimum de la TCL (1)
- TCL due (III = I - II)
- TCL due ou le minimum (a)
- Avance semestrielle payée au titre de la TCL (b)
Le restant dû (c = a - b)

II- Taxe de visite

Montant (D)
.....

III- Droit de licence sur les débits de boissons

Année	Catégorie	Montant (D)
.....

IV- les revenus non soumis à l'impôt

Montants (D)

<ul style="list-style-type: none"> - Dividendes et assimilés distribués par les personnes morales établies en Tunisie - Intérêts des comptes épargne pour l'investissement dans la limite d'un montant annuel de 2000 D - Gratification de fin de service - Excédents de dépôts ou de titres en devises ou en dinar convertible - Intérêts des comptes épargne pour études, ouverts auprès des banques au profit des enfants - Revenus provenant de la location des terres agricoles réservées aux grandes agricultures - Autres revenus exonérés (2).....
TOTAL

1) Information communiquée par le contribuable sur la base des données établies par la collectivité locale concernée servant au calcul du minimum de la TCL.

2) A citer.

V- Récapitulation

(en dinars)

Impôt ou taxe	Impôt dû ou report (D) ou (R)	Déduction (impôt payé) (1)	Impôt dû ou report (D) ou (R)	Pénalités de retard	Total
- Impôt sur le revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Pénalités dues sur les revenus exonérés et non déclarés			
- Taxe de visite
- TCL
- Droit de licence
Total

VI- Autres informations (2)

L'immeuble destiné à l'exercice de l'activité :			
Superficie (m ²).....	Propriété <input type="checkbox"/>		Loué <input type="checkbox"/>
Montant du loyer	Nombre des employés.....		

Moyens d'exploitation (3):

Moyen d'exploitation	Prix d'acquisition (D)	Année d'acquisition	Mode de financement	
			Code (4)	Financement
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 1) Dans le cas de dépôt d'une déclaration rectificative.
- 2) Il est tenu obligatoirement de déclarer lesdites informations conformément aux dispositions de l'article 59.V du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.
- 3) Exemple : Matériels de menuiserie, matériels de soudure, réfrigérateurs, machines à café presse, matériels de restauration, chaises et tables, micro-ordinateurs, photocopieuses...
- 4) Code: 1 : autofinancement – 2 : crédit – 3 : leasing – 4 : autres modes : à préciser.

Moyens de transport :

Type du moyen	Charge utile	Prix d'acquisition (D)	Année d'acquisition	Mode de financement	
				Code (1)	financement
.....
.....

Réservé à l'administration	
<p>Recette des finances</p> <p>Code <input type="text" value=""/><input type="text" value=""/><input type="text" value=""/></p> <p>Code paiement (2) <input type="text" value=""/></p> <p>Numéro de la quittance <input type="text" value=""/><input type="text" value=""/></p> <p>Date de la quittance <input type="text" value=""/><input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/><input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/><input type="text" value=""/><input type="text" value=""/><input type="text" value=""/></p> <p style="text-align: center;"> Jour mois Année </p> <p style="text-align: center;">Cachet de la recette</p>	<p>Je soussigné, certifie exactes et sincères les mentions portées à la présente déclaration</p> <p>à le.....</p> <p style="text-align: center;">Cachet et signature</p>

-
- 1) Code : 1 : autofinancement – 2 : crédit –3 : leasing – 4 : autres modes: à préciser.
 2) Mettre : 1- dans le cas d'un paiement total.
 2- dans le cas d'un paiement différé.